

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 933

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 21

I. – À la première phrase de l’alinéa 15, après le mot :

« attribution »,

insérer les mots :

« aux publics concernés ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase, supprimer les mots :

« aux publics concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.